

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-724227

144376

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2349

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUCHAMA Abdelilah

Date de naissance :

26.6.51

Adresse :

11 Rue Abou Faiq Ben Houda
IM Hamza 12 Mans caro

Tél. : 0661453654

Total des frais engagés : 617,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

27 DEC 2022

Nom et prénom du malade :

BOUCHAMA Abdelilah

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

PSYCHIATRIC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

05/01/2023

Le : 07/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ABDELILAH BOUCHAMA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/12/22	CNLY		6000.00 Dhs	INP : 1111111111111111 Dr TAHIRI JOUTEI HASSANI Psychiatre - Psychothérapeute Sexologue - Addictologue Mars et Bd E Signature

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 INPE 092063031	12-22	217,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

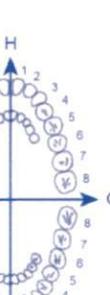
AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 D 35533411	21433552 00000000 G 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	B			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mehdi TAHIRI JOUTEI HASSANI

د. مهدي طاهري جوطي حسني

Psychiatre

أخصائي في الأمراض النفسية والعقلية
معالج نفسي - العلاج المعرفي السلوكي
أخصائي في علم الجنس
أخصائي في علاج الإدمان



LOT N° : FV0401
126 80
UT.AV : 01 2027 P.P.V

Casablanca, le 27/12/2022

M'Bouchama

ABDECILAH.

1/ Zoloft 50mg. (1B)
126,50

PHARMACIE LE GALIEN
N° ORDONNANCIER
5763 1BT
27/12/22

27,00 x 2 01 lisoir

2/ Aliviar 60mg. (2B)

PHARMACIE LE GALIEN
N° ORDONNANCIER
5764 2BT
27/12/22

36,70 01 lisoir
3/ Anaxol q. (1B)

PHARMACIE LE GALIEN
N° ORDONNANCIER
5765 1BT
27/12/22

1/2 lisoir x 2 Lamair
puis 1/4 lisoir x 2 Lamair
puis Arrêt



ff en SSL 21 mois
RW dans OGM

Dr. TAHIRI JOUTEI HASSANI
Psychiatre - Psychotérapeute
Sexologue - Addictologue
24 Angle Av 2 Mars et Bd. El Fida
Casablanca 10 - Maroc
Tél: 05 22 80 67 87 / 67, INPE 05 20 63 03 31

LOT: 03921044
PER: 08/2026
PPV: 27.00 DH

LOT: 03921044
PER: 08/2026
PPV: 27.00 DH

Proc. de Rendez-vous
Date: 24/01/23
Time: 10:15